



Comment récupérer ma part de caution

Par **emma30**, le **02/06/2014** à **12:16**

bonjour,

j'ai habité avec mon ex pendant 2 ans dans une maison, on ne vit plus ensemble depuis quelques mois, et on ne vit plus dans cette maison. Je suis partie la première et mon ex est parti 2 mois après moi.

Je viens d'apprendre que le propriétaire a rendu la totalité de la caution (800euros) peu de temps après le départ de mon ex.

J'ai envoyé des tas de mail à mon ex pour qu'il me donne ma part de caution (400 euros) mais j'ai aucune réponse depuis 2 mois.

Même si il est parti après moi, je pense avoir le droit de récupérer la moitié de ma caution.

Que dois-je faire?

merci d'avance

Par **janus2fr**, le **02/06/2014** à **13:31**

Bonjour,

Avez-vous une preuve du versement de ce dépôt de garantie ? Pouvez-vous prouver que vous en avez versé la moitié ? Si oui, il va être possible de demander le remboursement à votre ex devant la justice.

Par **emma30**, le **02/06/2014** à **13:45**

j'ai payé la totalité de la caution en même temps que le 1er loyer, j'ai fait un chèque, puis mon ex m'a remboursé la moitié.

la justice? cela risque de me coûter cher non?